



## DELIBERATION SEANCE ORDINAIRE DU 24 AVRIL 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-quatre avril à dix-sept heures, les membres du **Conseil d'Administration du CCAS**, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Marc MABILLET, Président du CCAS.

n° 22/2025

**Date de convocation** : 17 avril 2025

**Présents** : Mesdames FONTENAS Pierrette, GOYHENECHÉ Maïté, NOGARO Isabelle, ORDUNA Aurélie et PORTET Fabienne ; Messieurs COUTIER Alain, GUERRERO José, MABILLET Marc et ROBLES Antoine.

**Excusées** : Mesdames AFKIR Karima, DARRAMBIDE Fabienne, DUPRE Anne et TROISVALLETS Cécile.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Jérôme BARRIEZ, directeur.

**Objet** : Compte administratif 2024 relatif au budget annexe SSIAD.

Le Président du CCAS rappelle aux membres du conseil d'administration les dispositions suivantes de l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, applicables au fonctionnement du conseil d'administration du CCAS : « au cours des séances où le compte administratif du Maire/Président est débattu, le conseil élit son Président. Dans ce cas, le Maire/Président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote ».

Les membres du conseil d'administration élisent Madame Aurélie ORDUNA, présidente, pour diriger les débats de la présente question.

Elle présente le compte administratif relatif au budget annexe SSIAD pour l'exercice 2024, qui est récapitulé par groupes fonctionnels pour les sections de fonctionnement et d'investissement. Le compte administratif 2024 fait apparaître un solde positif de clôture qui se décompose comme suit :

⇒ **Section de fonctionnement :**

Dépenses :	417 868,92 €
Recettes :	465 190,76 €
Solde de l'exercice 2024	47 321,84 €
Résultat reporté 2022	-
<b>Résultat de clôture du fonctionnement 2024</b>	<b>47 321,84 €</b>

⇒ **Section d'investissement :**

Dépenses :	209,45 €
Recettes :	9 718,40 €
Solde de l'exercice 2024	9 508,95 €

.../...

Résultat reporté 2023 14 215,04 €

**Résultat de clôture  
d'investissement 2024 23 723,99 €**

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le

ID : 040-264003070-20250424-22\_2025-DE



Après en avoir délibéré les membres du conseil d'administration approuvent le compte administratif du budget annexe SSIAD pour l'exercice 2024 (le Président du CCAS s'étant retiré au moment du vote).

**Vote de la question - nombre de votants : 8**

**pour : 8    contre : -    abstention : -**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de 2 mois, devant le Tribunal Administratif de PAU, à compter de sa publication ou de sa notification.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Fait à TARNOS, le 25 avril 2025

**Le Président du C.C.A.S,**

**Marc MABILLET**

